

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC EURO SHORT TERM GVT BOND FUND

Part AD : Code ISIN : FR0000988115

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de sur-performer l'indicateur de référence *FTSE EMU Government Bond Index (EGBI)* sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement exclusif du portefeuille en obligations émises par les Etats membres de la zone Euro, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence *FTSE EMU Government Bond Index (EGBI)* est composé de tous les titres émis à taux fixe par les Etats de la zone Euro, de durée de vie résiduelle comprise entre 1 et 3 ans et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euros.
- ▶ Le FCP est investi en produits obligataires et titres de créances négociables, émis ou garantis par des Etats membres de la zone Euro.
- ▶ Le gérant effectue essentiellement, sur une base discrétionnaire, une allocation entre les sources de performances suivantes :
 - *la gestion active du risque de taux* : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
 - *la sélection de valeurs* : prises de positions en fonction de la préférence d'un émetteur d'obligations par rapport à un autre.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ L'actif du FCP est composé de produits obligataires et monétaires, émis ou garantis par des Etats membres de la zone Euro et essentiellement notés « *investment grade* » (au moins BBB- selon l'échelle *Standard & Poor's* ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion) au moment de l'acquisition.
- ▶ La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0,5 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur le risque de taux.
- ▶ Le résultat net est intégralement distribué et les plus-values réalisées sont capitalisées ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 18 mois.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations d'Etat court terme de la zone euro
- ▶ Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de *Swing Pricing* avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de *Swing Pricing*) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

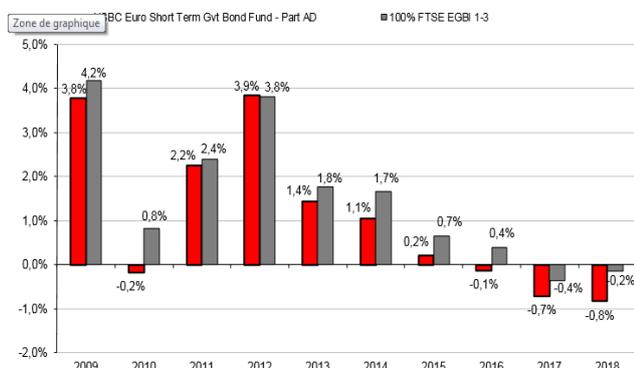
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.60%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 26 septembre 2002.
- ▶ Les parts AD ont été créées le 26 septembre 2002.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : les parts AD sont des parts de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion au par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
 - HSBC Euro Short Term Gvt Bond Fund, part AC (Code ISIN : FR0000988107)
 - HSBC Euro Short Term Gvt Bond Fund, part IC (Code ISIN : FR0010757807)
 - HSBC Euro Short Term Gvt Bond Fund, part ID (Code ISIN : FR0010757815)
 - HSBC Euro Short Term Gvt Bond Fund, part ZC (Code ISIN : FR0013197985)
 - HSBC Euro Short Term Gvt Bond Fund, part BC (Code ISIN : FR0013287083)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
(la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 juillet 2019.